



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Gustave Jaume
PIERRELATTE



Pierrelatte, le 22/05/2026

Le Proviseur,
A tous les parents d'élèves

Organisation de la rentrée 2026-2027

Rentrée des 6èmes : **Mardi 01 septembre 2026 à 9h00** dans la cour. Les parents qui le souhaitent peuvent rester au moment de l'appel. Après l'appel, les élèves sont pris en charge par les professeurs principaux. Les parents sont conviés à une réunion à 9h20 dans la salle d'étude du collège.

Les élèves demi-pensionnaires déjeuneront à 11h30 et seront libérés à 13h. Les externes sortiront à 11h30.

Il n'y aura pas cours le mardi 01 septembre après midi pour les 6^{ème}.

Rentrée des 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} : **Mardi 1er sept à 14H** pour tous les niveaux. Ils seront libérés à 16H.

La composition des classes sera affichée dans la cour.
Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal.

LES COURS DEBUTERONT POUR TOUS LE MERCREDI 02 SEPTEMBRE MATIN SELON L'EMPLOI DU TEMPS.

PRONOTE :

L'accès à pronote sera possible à partir de 16 h le Mardi 01 septembre.

Horaires des cours :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h55 à 11h55 et de 13h05 ou 14h00 à 17h00
- mercredi de 7h55-11h55

Calendrier des congés :

Toussaint : du samedi 17 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026 à 7h55

Noël : du samedi 19 décembre 2026 au lundi 04 janvier 2027 à 7h55

Hiver : du samedi 13 février 2027 au lundi 1^{er} mars 2027 à 7h55

Printemps : du samedi 10 avril 2027 au lundi 19 avril 2027 à 7h55

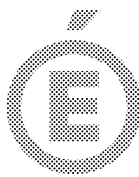
Affaire suivie par
Sylvie PUEYO
Secrétariat

Téléphone
04 75 04 17 63

Télécopie
04 75 98 88 97

Mél : Ce.0261090U@ac-grenoble.fr

Adresse
Avenue Henri Becquerel
Boîte Postale 143
26702 Pierrelatte cedex



2/2

ASSURANCE SCOLAIRE :

Obligatoire pour toute activité périscolaire (sorties pédagogiques), **elle est très fortement recommandée pour les risques dont l'élève serait, volontairement ou non, responsable**. La famille choisit librement l'organisme d'assurance. Pour les niveaux 4^{ème} 3^{ème}, **Il est vivement recommandé de prendre une assurance pour la tablette**.

RESTAURATION SCOLAIRE :

De nombreux élèves déjeunent au collège. Une carte d'accès à la restauration leur sera remise.

- Soit l'élève choisit d'être **Demi Pensionnaire 4 jours (déjeuner les lundi, mardi, jeudi et vendredi au self)**. Dans ce cas, il paye **un montant forfaitaire chaque trimestre** payable en 3 périodes quel que soit le nombre de repas pris. **Ce système est choisi pour toute l'année scolaire**. Il est le mode le plus avantageux pour l'élève. **Aucun changement de régime ne se fera durant le trimestre**.
- Soit l'élève choisi d'être Demi Pensionnaire 5 jours. Il mange aussi le mercredi (dans le cas d'une inscription à l'UNSS).
- Soit l'élève choisit d'être **externe**.

En cas de difficulté pour payer le montant de la demi-pension, il est recommandé de faire un dossier de fonds social disponible au secrétariat.

REGLES DE VIE ET DE TRAVAIL :

Respecter les locaux, les équipements de sécurité ou les matériels liés aux études des élèves ou au travail des personnels est un élément essentiel pour tous. Ce principe est rappelé dans le **règlement intérieur** inscrit dans le carnet de correspondance et étudié en classe avec le professeur principal.

L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte du collège.

Une tenue et une attitude correctes sont attendues des élèves.

Favoriser la réussite scolaire :

L'assiduité est une obligation : toute absence doit être justifiée. Des absences répétitives, non justifiées, feront l'objet dans un premier temps d'un échange avec le CPE. Si la situation perdure, un signalement sera fait auprès de la DSDEN (Circulaire n°2011-0018 du 31 janvier 2011).

Cette obligation d'assiduité impose aux élèves qu'ils suivent l'intégralité des enseignements auxquels ils sont inscrits et qu'ils doivent se soumettre aux travaux demandés dans le cadre des programmes. (art. L511-1 et R511-11 du code de l'éducation).

La communauté éducative est soucieuse de la réussite de tous les élèves. En conséquence, des parcours personnalisés (Projet personnalisé de Réussite Éducative, devoirs faits...) seront proposés aux élèves. **En cas de difficulté ou d'interrogation, les parents peuvent contacter le professeur principal ou un membre de l'équipe pédagogique en prenant rendez-vous par l'intermédiaire du carnet de correspondance ou de pronote.**

Bonne année et bon travail à tous !

La Principale adjointe

Gwenola PIGNOL

Le Proviseur

Guillaume BARD VOLF